

ARTICLE 1: SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société CARREFOUR HYPERMARCHÉS, SAS au capital de 346.758.000 euros dont le siège social se situe ZAE Saint Guenault – 1 rue Jean Mermoz – 91002 EVRY et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro 451 321 335 (ci-après dénommées la « Société organisatrice ») organise, pendant les heures d'ouvertures des hypermarchés Carrefour, des supermarchés Carrefour Market et Market et des magasins de proximité (Carrefour City, Carrefour contact et Carrefour Express) (ci-après dénommés les « Magasins participants ») ainsi que sur Carrefour.fr en choisissant l'option de retrait Drive dans un Magasin participant ou l'option de livraison à domicile via le service Carrefour Livré chez Vous ou via le service Livraison Express ou l'option retrait 2 heures (hors Drive Piéton) (ci-après dénommés le « Site ») (, un Jeu avec obligation d'achat intitulé « Le jeu des pâtes gagnantes » ouvert du 23 octobre 2023 (09h00 heures françaises) au 07 avril 2024 (23h59 heures françaises) (ci-après dénommé le « Jeu »). Ce Jeu est accessible sur https://jeupatesgagnantes.carrefour.fr.

La liste des magasins exclus est consultable en annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 2: LES PARTICIPANTS

Ce Jeu est réservé aux personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine (Corse comprise) détentrice d'une carte fidélité Carrefour et/ou détentrice d'une Carte Pass rattachée à son compte de fidélité Carrefour et d'une adresse électronique personnelle valide (email) à laquelle elles pourront être contactées pour les besoins de la gestion du Jeu et remplissant les conditions de participation au Jeu ci-après exposées (ci-après dénommés les « **Participants** »).

Ne peuvent pas participer au Jeu, le personnel de la Société organisatrice ayant participé directement à l'organisation du Jeu et détenant des informations leur permettant de se soustraire partiellement ou totalement au hasard régissant le Jeu, ainsi que les membres de leurs familles respectives en ligne directe (y compris les concubins) vivant sous le même toit.

La participation au Jeu est strictement personnelle et nominative. Aucune forme de participation autre que celle indiquée dans le présent règlement ne sera prise en compte.

ARTICLE 3: ENGAGEMENTS DES PARTICIPANTS

Pour la participation au Jeu, il appartient au Participant de bien s'assurer que ses coordonnées (Nom, prénom, téléphone, adresse électronique) sont renseignées correctement et, notamment, que l'adresse électronique fonctionne normalement. Chaque Participant ne peut jouer qu'avec une seule adresse électronique.



Il est indiqué qu'aucune réclamation ne pourra être acceptée si le Participant a indiqué un nom, prénom, téléphone, adresse électronique faux ou invalides, ou si le Participant est empêché pour une quelconque raison de lire son courrier électronique.

S'il apparaît après constitution du fichier du gagnant qu'un doute existe sur l'exactitude des coordonnées fournies, les Participants autorisent toutes les vérifications concernant ses coordonnées par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux gagnants potentiels.

Les Participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, email, numéros de clients autres que ceux correspondant à leur identité et adresse et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les Participants en cours de Jeu seraient automatiquement éliminés.

Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs du Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. **Une même personne physique ne peut pas jouer avec plusieurs adresses électroniques, ni jouer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.**

Toute inscription avec des coordonnées inexactes ou incomplètes ou toute tentative de fraude entraînera la nullité de la participation au Jeu et ne pourra donner lieu à l'obtention de la dotation et le lot resterait propriété de la Société organisatrice.

De manière générale, tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du Jeu, toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un Participant entraînera la nullité de tous ses formulaires d'inscription.

Seules seront prises en compte les participations sur le site. Aucune participation par téléphone ou courrier ne sera prise en compte.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Comme toute loterie commerciale, ce Jeu est régi par le hasard et chaque Participant doit respecter son esprit et son règlement.

Pour jouer, le Participant devra à compter du 23 octobre 2023 et jusqu'au 07 avril 2024 au plus tard pendant les horaires d'ouverture des Magasins participants ou sur le SIte :

 Acheter un paquet de pâtes de marque Carrefour (dans la limite des stocks disponibles), avec votre carte Carrefour ou avec votre Carte Pass (rattachée au compte de fidélité)

Sont concernés les produits suivants :

3560071359942 400 grs pâtes coquillettes
--



3560071359973	400 grs pâtes penne
---------------	---------------------

- Se rendre sur la plateforme de Jeu en suivant le lien suivant https://jeupatesgagnantes.carrefour.fr;
- Remplir les informations obligatoires suivantes : numéro de carte fidélité Carrefour ou numéro de Carte Pass et son code cagnotte ;
- Le Participant a la faculté d'indiquer dans un menu déroulant une ville organisatrice d'une ou plusieurs épreuves de Paris 2024, où le client aimerait voir une épreuve s'il était désigné comme gagnant au tirage au sort. Cette information est fournie à titre indicatif et n'engage en aucun cas Carrefour.
- Retourner deux cartes parmi un choix de six cases. Si les deux cartes sont identiques, le participant est inscrit au tirage au sort de la semaine.

Il est rappelé que dans le cas où le participant est sélectionné au tirage au sort celui-ci devra remplir les conditions prévues à l'article 7 du présent règlement pour recevoir sa dotation.

Le Participant pourra s'inscrire au tirage au sort à chaque nouvel achat d'un paquet de pâtes sur toute la période du jeu.

Aucune participation par courrier ne sera prise en compte.

ARTICLE 5: DESIGNATION DES GAGNANTS

Le gagnant est désigné par un processus aléatoire de gain.

Il y a au total <u>cent vingt (120) gagnants</u> désignés par vingt quatre (24) tirages au sort. Il y aura un (1) tirage au sort au titre de chaque semaine sur toute la durée du jeu, du 23/10/2023 au 07/04/2024 :

Les vingt quatre (24) tirages au sort sont répartis comme suit :

- Tirage au sort $N^{\circ}1$ le 02/11/2023 pour les participations enregistrées entre le 23/10 et le 29/10/2023 (soit 05 gagnants)
- Tirage au sort $N^{\circ}2$ le 07/11/2023 pour les participations enregistrées entre le 30/10 et le 05/11/2023 (soit 05 gagnants)
- Tirage au sort $N^{\circ}3$ le 14/11/2023 pour les participations enregistrées entre le 06/11 et le 12/11/2023 (soit 05 gagnants)
- Tirage au sort N°4 le 21/11/2023 pour les participations enregistrées entre le 13/11 et le 19/11/2023 (soit 05 gagnants)
- Tirage au sort N°5 le 28/11/2023 pour les participations enregistrées entre le 20/11 et le 26/11/2023 (soit 05 gagnants)
- Tirage au sort $N^{\circ}6$ le 05/12/2023 pour les participations enregistrées entre le 27/11 et le 03/12/2023 (soit 05 gagnants)
- Tirage au sort $N^{\circ}7$ le 12/12/2023 pour les participations enregistrées entre le 04/12 et le 10/12/2023 (soit 05 gagnants)



- Tirage au sort **N°8** le 19/12/2023 pour les participations enregistrées entre le 11/12 et le 17/12/2023 (soit 05 gagnants)
- Tirage au sort N°9 le 26/12/2023 pour les participations enregistrées entre le 18/12 et le 24/12/2023 (soit 05 gagnants)
- Tirage au sort $N^{\circ}10$ le 02/01/2024 pour les participations enregistrées entre le 25/12 et le 31/12/2023 (soit 05 gagnants)
- Tirage au sort **N°11** le 09/01/2024 pour les participations enregistrées entre le 01/01 et le 07/01/2024 (soit 05 gagnants)
- Tirage au sort **N°12** le 16/01/2024 pour les participations enregistrées entre le 08/01 et le 14/01/2024 (soit 05 gagnants)
- Tirage au sort **N°13** le 23/01/2024 pour les participations enregistrées entre le 15/01 et le 21/01/2024 (soit 05 gagnants)
- Tirage au sort $N^{\circ}14$ le 30/01/2024 pour les participations enregistrées entre le 22/01 et le 28/01/2024 (soit 05 gagnants)
- Tirage au sort **N°15** le 06/02/2024 pour les participations enregistrées entre le 29/01 et le 04/02/2024 (soit 05 gagnants)
- Tirage au sort **N°16** le 13/02/2024 pour les participations enregistrées entre le 05/02 et le 11/02/2024 (soit 05 gagnants)
- Tirage au sort N°17 le 20/02/2024 pour les participations enregistrées entre le 12/02 et le 18/02/2024 (soit 05 gagnants)
- Tirage au sort **N°18** le 27/02/2024 pour les participations enregistrées entre le 19/02 et le 25/02/2024 (soit 05 gagnants)
- Tirage au sort $N^{\circ}19$ le 05/03/2024 pour les participations enregistrées entre le 26/02 et le 03/03/2024 (soit 05 gagnants)
- Tirage au sort **N°20** le 12/03/2024 pour les participations enregistrées entre le 04/03 et le 10/03/2024 (soit 05 gagnants)
- Tirage au sort **N°21** le 19/03/2024 pour les participations enregistrées entre le 11/03 et le 17/03/2024 (soit 05 gagnants)
- Tirage au sort **N°22** le 26/03/2024 pour les participations enregistrées entre le 18/03 et le 24/03/2024 (soit 05 gagnants)
- Tirage au sort **N°23** le 02/04/2024 pour les participations enregistrées entre le 25/03 et le 31/03/2024 (soit 05 gagnants)
- Tirage au sort **N°24** le 09/04/2024 pour les participations enregistrées entre le 01/04 et le 07/04/2024 (soit 05 gagnants)

Les gagnants seront prévenus par courriel. Aucune liste des gagnants ne sera communiquée par téléphone ou par écrit.

Il importe de noter que si la date de tirage au sort susvisée ne pouvait être respectée, notamment pour des raisons techniques, le tirage au sort sera réalisé dans un délai de trente (30) jours maximum.

ARTICLE 6: DOTATIONS

Il y a, au total, cent vingts (120) lots mis en jeu :



• « 1er lot » : deux (2) places "regular" à PARIS 2024 ® d'une valeur commerciale comprise entre quarante-huit euros (48€) et deux cent vingt euros (220€) en fonction des épreuves et catégories.

Il y a, <u>au total</u>, <u>cent vingt (120)</u> « 1er lot » à gagner.

Les places "régular" PARIS 2024 concernent des épreuves qui peuvent se dérouler dans un des lieux officiels en France.

Les frais de mise en œuvre et d'utilisation des lots sont toujours à la charge des gagnants (il en est ainsi par exemple des frais de déplacement, frais d'hôtel, de repas, frais personnels, pourboire, assurance...).

Les dotations sont nominatives, non échangeables et non remboursables.

Le choix du lieu des épreuves ne peut pas faire l'objet de réclamations et d'échanges, même si le participant a indiqué une ville olympique où il préférerait voir une épreuve au moment de son inscription au Jeu.

Les dotations ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Enfin, pour l'ensemble des lots, la Société Organisatrice se réserve le droit de les remplacer, en tout ou partie, par d'autres de valeur équivalente, en cas de difficulté indépendante de sa volonté pour délivrer les lots annoncés.

ARTICLE 7 : REMISE DES LOTS

La plateforme officielle de billetterie de Paris 2024 n'ayant pas encore ouvert à la date de rédaction du présent règlement, les modalités de livraison desdits billets seront partagées aux gagnants ultérieurement par le Comité d'Organisation de Paris 2024.

Les dotations ne pourront faire l'objet d'aucune contestation d'aucune sorte de la part des gagnants. Elles sont strictement personnelles et nominatives de telle sorte qu'elles ne peuvent être cédées ni vendues à un tiers quel qu'il soit ; elles ne pourront en aucun cas faire l'objet, de la part de la Société Organisatrice, d'un échange ou d'une remise de sa contre-valeur totale ou partielle, en nature ou en numéraire. Toutefois, en cas de force majeure, la Société organisatrice se réserve le droit de remplacer cette dotation par une dotation d'une autre nature ou d'une nature équivalente.

Toute dotation qui, pour quelque raison que ce soit, n'aurait pas pu être attribuée ou réclamée, resterala propriété exclusive de la Société organisatrice qui pourra en disposer librement.

ARTICLE 8 : DONNEES PERSONNELLES

La politique générale de protection des données personnelles disponible à l'adresse



https://www.carrefour.fr/articles/politique-generale-protection-donnees-personnelles s'applique.

ARTICLE 9: LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être encourue, pour une raison dont l'origine serait extérieure à son action, notamment pour les cas suivants :

- Si le ou les sites Internet nécessaires au Jeu étaient momentanément indisponibles ;
- Si le Jeu ne pouvait se dérouler dans les conditions prévues entraînant une perturbation dans l'organisation et la gestion du Jeu et qui amènerait la Société organisatrice à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

La Société organisatrice informe en outre que, compte tenu des caractéristiques du réseau Internet, comme la libre captation des informations diffusées et la difficulté, voire l'impossibilité de contrôler l'utilisation qui pourrait en être faite par des tiers, elle ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque mauvaise utilisation de ces informations.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution des lots d'un Participant, sauf à ce qu'elle démontre l'existence d'une faute lourde.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu. En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.

La Société organisatrice dégage toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue...) occasionnée sur le système du Participant, à son équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur son activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Société organisatrice ne pourra être tenue responsable de l'envoi d'un courrier électronique ou postal, ou de l'envoi d'une dotation, à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. La Société organisatrice n'effectuera aucune recherche complémentaire si le gagnant reste indisponible et/ou injoignable.

Une fois le lot délivré à l'adresse du gagnant ou au courrier électronique, la remise du lot sera considérée comme ayant été effectuée et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité du lot. Autrement dit, la Société organisatrice, ainsi que ses prestataires et partenaires, ne pourront être tenus responsables de la perte ou du vol des dotations en carte cadeaux, dès lors que les gagnants en auront pris possession.



La Société organisatrice ne saura encourir une quelconque responsabilité, si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques...) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu, elle était amenée à écourter, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiées pendant le Jeu. Ils seront considérés comme des avenants au présent règlement et seront déposés chez l'huissier chargé du Jeu.

ARTICLE 10: REGLEMENT

Le présent règlement est déposé à l'étude de Maître Lesueur, Huissier de Justice associé, membre de la SCP Guy Papillon James Lesueur, titulaire d'un office d'Huissier de Justice près les tribunaux d'Evry dont le siège est 11 boulevard de l'Europe 91000 Evry.

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Le règlement peut être consulté et obtenu gratuitement sur le site Internet www.carrefour.fr ou par simple demande écrite envoyée avant le 07/04/2024 (cachet de la poste faisant foi) à :

Carrefour à l'attention du Marketing Opérationnel C32-09 93 avenue de Paris - CS 15105 91342 Massy Cedex

ARTICLE 11: LOI APPLICABLE – RÉCLAMATION

- **11.1** La loi applicable du présent règlement est la loi française.
- **11.2** Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu devront être formulées à l'adresse suivante :

Carrefour à l'attention du Marketing Opérationnel C32-09 93 avenue de Paris - CS 15105 91342 Massy Cedex

Toute réclamation portant sur des lots devra être accompagnée du courriel de confirmation stipulant :

- la dotation remportée par le Participant;



- ses coordonnées (civilité, nom, prénom, adresse postale, téléphone);
- l'objet de sa réclamation.
- **11.3** Tout différend né à l'occasion de ce Jeu pourra faire l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut d'accord, le tribunal compétent sera celui du domicile du défendeur, sauf dispositions légales contraires.



ANNEXE 1 - liste des Magasins exclus

Enseigne	Nom du Magasin	Ville
MARKET	ABBEVILLE -AMIENS	ABBEVILLE -AMIENS
CARREFOUR CONTACT	AGEN -J.B. DURAND	AGEN
MARKET	AIX EN PRO -LAPIERRE	AIX EN PRO -LAPIERRE
MARKET	AIX -LES DEUX ORMES	AIX -LES DEUX ORMES
MARKET	AJACCIO -ALBERT 1ER	AJACCIO
MARKET	ALBERTVILLE -DU ROY	ALBERTVILLE -DU ROY
MARKET	AMIENIC	AMIENIC
MARKET	AMIENS	AMIENS
MARKET	ANNECY LE VIEUX	ANNECY LE VIEUX
MARKET	ANNEMASSE -BONNEVILL	ANNEMASSE -BONNEVILL
MARKET	ANTIBES -NICE	ANTIBES
MARKET	ANTIBES -TERRIERS	ANTIBES
MARKET	ANTIBES -PASTEUR	ANTIBES
MARKET	AUBAGNE	AUBAGNE
MARKET	AUBIGNY AU BAC	AUBIGNY AU BAC
MARKET	AURAY -DE GAULLE	AURAY -DE GAULLE
MARKET	AUSSONNE	AUSSONNE
MARKET	BAGNERES DE BIGORRE	BAGNERES DE BIGORRE
CARREFOUR EXPRESS	BART -DE GAULLE	BART



CARREFOUR EXPRESS	BEAUZIAC -CENT.PARCS	BEAUZIAC

CARREFOUR CONTACT BECHEREL BECHEREL BECHEREL

MARKET BELLEGARDE ARENES BELLEGARDE ARENES

MARKET BERGERAC BERGERAC

MARKET BESSEGES BESSEGES

MARKET BIHOREL BIHOREL

MARKET BLOIS -CHAVY BLOIS -CHAVY

MARKET BONS EN CHABLAIS BONS EN CHABLAIS

MARKET BORDEAUX -FONDAU 142 BORDEAUX

MARKET BORDEAUX -ST JEAN BORDEAUX

CARREFOUR CITY BOULOGNE B -GRENIER BOULOGNE BILLANCOURT

CARREFOUR CITY BOULOGNE B -JAURES 3 BOULOGNE BILLANCOURT

CARREFOUR CITY BOULOGNE B -PT DU JO BOULOGNE-BILLANCOURT

CARREFOUR CITY BOULOGNE B -REINE135 BOULOGNE-BILLANCOURT

CARREFOUR CITY BOULOGNE B -VAILLANT BOULOGNE-BILLANCOURT

MARKET BOURBONNE LES BAINS BOURBONNE LES BAINS

MARKET BOURBOURG BOURBOURG

MARKET BOURG EN BR -SAMARIT BOURG EN BR -SAMARIT

MARKET BOURG S/GIRONDE BOURG S/GIRONDE

CARREFOUR CITY BOURG-DE-PEAGE -ANDR BOURG-DE-PEAGE



CARREFOUR CONTACT BRAY S/SOMME BRAY

MARKET BRAY DUNES - DECOCK BRAY

CARREFOUR CONTACT BREST -RODIN BREST

CARREFOUR EXPRESS BRIGNOGAN-PLAGE -CDG BRIGNOGAN-PLAGE

CARREFOUR EXPRESS BRIGNOGAN-PLAGE -CDG BRIGNOGAN-PLAGE

MARKET BRIONNE BRIONNE

MARKET CACHAN -CENTRE CACHAN -CENTRE

MARKET CAGNY (80) CAGNY

CARREFOUR EXPRESS CALAIS - DAMPIERRE CALAIS

MARKET CALLIAN CALLIAN

CARREFOUR CONTACT CARGESE -PIANA CARGESE

MARKET CASTELNAU LE LEZ CASTELNAU LE LEZ

CARREFOUR CONTACT CENAC CENAC

CARREFOUR CONTACT CERILLY -JAURES CERILLY

CARREFOUR CITY CESSON SEVIGNE CESSON SEVIGNE

CARREFOUR CITY CHAMBERY - REPUBLIQUE CHAMBERY

MARKET CHAMONIX -LE BETTY CHAMONIX -LE BETTY

MARKET CHATEAU GONTIER CHATEAU GONTIER

MARKET CHATILLON -PARIS CHATILLON -PARIS

CARREFOUR CONTACT CHAURAY -TILLEULS CHAURAY

MARKET CLERMONT FD -JAUDE CLERMONT FD -JAUDE

MARKET COGOLIN -NARCISSES COGOLIN -NARCISSES

CARREFOUR CITY COLMAR -BOULANGERS COLMAR



MARKET COULAINES -PAIX COULAINES -PAIX

MARKET COURNONTERRAL COURNONTERRAL

MARKET CREGY LES MEAUX CREGY LES MEAUX

MARKET CREMIEU CREMIEU

MARKET CROLLES CROLLES

MARKET CRUSEILLES CRUSEILLES

MARKET CUERS CUERS

MARKET DEAUVILLE DEAUVILLE

CARREFOUR CITY DIJON -CABET DIJON

MARKET DIVONNE LES BAINS DIVONNE LES BAINS

CARREFOUR CITY DOUARNENEZ -DR MEVEL DOUARNENEZ

MARKET DOUVAINE -THONON DOUVAINE -THONON

CARREFOUR CITY DUNKERQUE -FAIDHERBE DUNKERQUE -FAIDHERBE

CARREFOUR CONTACT ENTZHEIM ENTZHEIM

CARREFOUR CITY EPERNAY -PLOMB EPERNAY

MARKET EVIAN LES BAINS EVIAN LES BAINS

MARKET EVRON EVRON

MARKET FAVERGES FAVERGES

MARKET FERNEY VOLTAIRE FERNEY VOLTAIRE

MARKET FLORAC FLORAC

MARKET FONTAINES S/SAON ROY FONTAINES S/SAON ROY

CARREFOUR EXPRESS FORCALQUIER FORCALQUIER

CARREFOUR CONTACT FOURCHAMBAULT -GAMBE FOURCHAMBAULT



CARREFOUR CITY FOURQUEUX FOURQUEUX

MARKET GALLARDON GALLARDON

MARKET GANNAT GANNAT

MARKET GENERAC GENERAC

MARKET GEX GEX

CARREFOUR CONTACT GRANDE SYNTHE -MITTE GRANDE SYNTHE

MARKET GRASSE -MOULIN BRUN GRASSE -MOULIN BRUN

MARKET GROISY GROISY

CARREFOUR CONTACT HATTEN -PRINCIPALE HATTEN

CARREFOUR EXPRESS C PARC HATTIGNY HATTIGNY

MARKET ISBERGUES ISBERGUES

MARKET ISSOIRE -MALRAUX ISSOIRE -MALRAUX

CARREFOUR CITY ISSY-LES-MLX -RENAN ISSY LES MOULINEAUX

MARKET JOYEUSE JOYEUSE

MARKET LA ROCHE S/F -AMANCY LA ROCHE S/F

MARKET LA ROCHELLE -COGNEHO LA ROCHELLE -COGNEHO

MARKET LA ROCHETTE LA ROCHETTE

CARREFOUR CITY LA TURBALLE -POSTE LA TURBALLE

CARREFOUR CONTACT WANTZENAU (LA) LA WANTZENAU

CARREFOUR EXPRESS LATRESNE -LIBERATION LATRESNE

CARREFOUR CITY LE BAN ST MARTIN LE BAN-ST-MARTIN

MARKET LE BEAUSSET LE BEAUSSET

MARKET LE LAVANDOU -LA BAOU LE LAVANDOU -LA BAOU



CARREFOUR CITY LE MANS - CARNOT LE MANS

CARREFOUR CITY LE MANS -RONCERAY LE MANS

MARKET LE MANS - CHASSE ROYA LE MANS

MARKET LE MANS - PIRON LE MANS

MARKET LE MANS -SABLONS LE MANS

MARKET LE MUY -ST ROCH LE MUY -ST ROCH

CARREFOUR EXPRESS LE VIGEN -BRIANCE LE VIGEN

MARKET LES ANGLES LES ANGLES

MARKET LES ROUSSES LES ROUSSES

MARKET LES SABLES -CASTELNA LES SABLES -CASTELNA

MARKET LES VANS LES VANS

MARKET LIGNIERES LIGNIERES

CARREFOUR CITY LILLE -FAIDHERBE 36 LILLE

CARREFOUR CITY LILLE -HUGO 291 LILLE -HUGO 291

CARREFOUR CITY LIMOGES -BAUDIN LIMOGES

MARKET L'ISLE JOURDAIN L'ISLE JOURDAIN

CARREFOUR CITY LORIENT -JOFFRE LORIENT

MARKET LORIENT - ORIENTIS LORIENT

MARKET LYON -FRERES LUMIERE LYON

CARREFOUR CITY MANDELIEU - J. PASERO MANDELIEU

MARKET MANDELIEU MANDELIEU

MARKET MARSEILLE -3 LUCS MARSEILLE

MARKET MARSEILLE -BELLE MAI MARSEILLE

MARKET MARSEILLE -CABASSUD MARSEILLE



MARKET	MARSEILLE -CASTELLAN	MARSEILLE
MARKET	MARSEILLE -CATALANS	MARSEILLE
MARKET	MARSEILLE CTRE BOURS	MARSEILLE
MARKET	MARSEILLE -LONGCHAMP	MARSEILLE
MARKET	MARSEILLE -ROLLAND	MARSEILLE
MARKET	MARSEILLE -ROUET	MARSEILLE
MARKET	MARSEILLE -SCHUMAN	MARSEILLE
MARKET	MARTIGUES	MARTIGUES
MARKET	MAYENNE	MAYENNE
CARREFOUR CITY	MENTON	MENTON
CARREFOUR CITY	METZ -ST SIMPLICE	METZ
CARREFOUR EXPRESS	METZ -COISLIN	METZ
CARREFOUR CITY	MONACO -GENETS	MONACO
CARREFOUR EXPRESS	MONCONTOUR	MONCONTOUR
CARREFOUR EXPRESS	MONTBELIARD -SOUABER	MONTBELIARD
MARKET	MONTEREAU FAULT-YONN	MONTEREAU FAULT-YONN
MARKET	MONTESSON	MONTESSON
CARREFOUR CITY	MONTIGNY-LES-METZ	MONTIGNY-LES-METZ
CARREFOUR CITY	MONTPELLIER -JUSTICE	MONTPELLIER
MARKET	MONTPELLIER -J COEUR	MONTPELLIER
MARKET	MORNAS	MORNAS
MARKET CARREFOUR EXPRESS	MORNAS C PARC MORTON	MORNAS MORTON



MARKET	MORZINE	MORZINE
IVIANNE I	IVIUNZINE	IVIUNZINE

CARREFOUR EXPRESS MOULINS LES METZ MOULINS-LES-METZ MOULINS-LES-METZ

CARREFOUR CONTACT MOURS-SAINT-EUSEBE MOURS-SAINT-EUSEBE

MARKET MOUTIERS -SALINES MOUTIERS -SALINES

CARREFOUR CITY NANCY - LECLERC 9 NANCY

CARREFOUR CITY NANCY -ST NICOLAS 10 NANCY

MARKET NANTES - FEYDEAU NANTES - FEYDEAU

MARKET NANTES -RP DE VANNES NANTES -RP DE VANNES

MARKET ND DE GRAVENCHON ND DE GRAVENCHON

CARREFOUR EXPRESS NEUFCHEF NEUFCHEF

CARREFOUR CITY NEUILLY -ROULE 59 NEUILLY S/SEINE

MARKET NICE -CALIFORNIE NICE

MARKET NICE -GAMBETTA NICE

MARKET NIMES - CARBONNEL NIMES - CARBONNEL

MARKET NOGENT S/SEINE NOGENT S/SEINE

CARREFOUR CONTACT NOGENT S/OISE -EXUPE NOGENT-SUR-OISE

MARKET OPIO OPIO

MARKET ORBEC - VESPIERE ORBEC - VESPIERE

CARREFOUR CONTACT ORGEVAL -FEUCHEROLLE ORGEVAL

CARREFOUR CITY ORLY -4

CARREFOUR CONTACT OTA- HAMEAU DE PORTO OTA

MARKET PALAVAS LES FLOTS PALAVAS LES FLOTS

CARREFOUR CITY PARIS 15 CONVENTION PARIS

CARREFOUR CITY PARIS -BEAUMARCHAIS PARIS



CARREFOUR CITY	PARIS -CHEM VERT 127	PARIS
CARREFOUR CITY	PARIS -CRIMEE	PARIS
CARREFOUR CITY	PARIS -DUBAN	PARIS
CARREFOUR CITY	PARIS -FALGUIERE 137	PARIS
CARREFOUR CITY	PARIS -LA BOETIE	PARIS
CARREFOUR CITY	PARIS -LAFAYETTE 152	PARIS
CARREFOUR CITY	PARIS -MARTEL	PARIS
CARREFOUR CITY	PARIS -PEPINIERE	PARIS
CARREFOUR CITY	PARIS -PIGALLE	PARIS
CARREFOUR CITY	PARIS -SOUFFLOT	PARIS
CARREFOUR CITY	PARIS -ST FERDINAND	PARIS
CARREFOUR EXPRESS	PARIS -ROQUETTE 133	PARIS
CARREFOUR EXPRESS	PARIS -TOCQUEVILLE72	PARIS
MARKET	PARIS -CHARONNE103	PARIS
MARKET	PARIS -MARCADET	PARIS
MARKET	PARIS -MOQUET	PARIS
MARKET	PARIS -TURGOT	PARIS
CARREFOUR CONTACT	PARNAC	PARNAC
CARREFOUR EXPRESS	PAU -VALLEES	PAU
MARKET	PAU -KENNEDY	PAU -KENNEDY
MARKET	PENESTIN -PONTCANO	PENESTIN -PONTCANO
MARKET	PIGNANS	PIGNANS
MARKET	PINON	PINON
CARREFOUR CONTACT	PLOUVORN -CHATAIGNIE	PLOUVORN



MARKET	POISSY	POISSY
MARKET	PORT VENDRES	PORT VENDRES
CARREFOUR EXPRESS	PORTIRAGNES -MURIERS	PORTIRAGNES
MARKET	POUSSAN	POUSSAN
MARKET	PROPRIANO	PROPRIANO
MARKET	PUGET THENIERS	PUGET THENIERS
CARREFOUR CITY	QUIMPER -FRANCE LIBR	QUIMPER
CARREFOUR CITY	RAMBOUILLET -PENTHIE	RAMBOUILLET
CARREFOUR CITY	REIMS -ARGONAUTES	REIMS
CARREFOUR CITY	REIMS -JAURES 141	REIMS
CARREFOUR CITY	REIMS -JAURES 141	REIMS
CARREFOUR CITY	REIMS -LAON 67	REIMS
CARREFOUR CITY	REIMS -VESLE	REIMS
CARREFOUR EXPRESS	REIMS -CERES	REIMS
CARREFOUR EXPRESS	REIMS -LAON 263	REIMS
CARREFOUR EXPRESS	REIMS -LAON 263	REIMS
MARKET	REIMS -CLEMENCEAU	REIMS
MARKET	REIMS -PLACE LUTON	REIMS
CARREFOUR CITY	RENNES -CLEMENCEAU	RENNES
CARREFOUR CITY	RENNES -LALLEMAND	RENNES
CARREFOUR CITY	RENNES -MAGINOT	RENNES
CARREFOUR EXPRESS	RENNES -FOUGERES 254	RENNES
MARKET	RENNES -3 SOLEILS	RENNES
MARKET	RENNES -B L'EVEQUE	RENNES
CARREFOUR EXPRESS	RETHEL -GAMBETTA	RETHEL

ROCHEMAURE

ROCHEMAURE

MARKET



MARKET	ROOUEBILLIERES	ROQUEBILLIERES

MARKET ROQUEBRUNE S/ARGENS ROQUEBRUNE S/ARGENS

MARKET ROQUEVAIRE ROQUEVAIRE

CARREFOUR CITY RUEIL MALM -EMP 153 RUEIL MALMAISON

CARREFOUR CITY RUEIL MALM - JAURES RUEIL MALMAISON

CARREFOUR CITY RUEIL-MALM - EGLISE RUEIL-MALMAISON

CARREFOUR CONTACT ST PATHUS SAINT PATHUS

CARREFOUR CITY SAINT-LOUIS SAINT-LOUIS

CARREFOUR CITY ST MANDE -PARIS SAINT-MANDE

MARKET SALLANCHES -LANCHE SALLANCHES -LANCHE

MARKET SALON DE P -MORGAN SALON DE P

MARKET SAMOENS SAMOENS

MARKET SAULX LES CHARTREUX SAULX LES CHARTREUX

CARREFOUR CONTACT SEEBACH - PAIX SEEBACH

CARREFOUR EXPRESS SEILLANS -FERRAGES SEILLANS

MARKET SEVRIER SEVRIER

MARKET SEYNOD SEYNOD

MARKET SEYSSEL SEYSSEL

MARKET SIGEAN SIGEAN

MARKET SIX FOURS -SABLETTES SIX FOURS

CARREFOUR CONTACT SOLRE LE CHATEAU SOLRE LE CHATEAU

CARREFOUR CONTACT ST AYGULF -VILLEPEY ST AYGULF

MARKET ST BONNET CHAMPSAUR ST BONNET CHAMPSAUR



MARKET	ST CLAIR DE LA TOUR	ST CLAIR DE LA TOUR
MARKET	ST ETIENNE -NDIE	ST ETIENNE -NDIE

MARKET ST GENIS POUILLY ST GENIS POUILLY

CARREFOUR CONTACT ST GILLES -ST BRIEUC ST GILLES

MARKET ST JACQUES DE LA LAN ST JACQUES DE LA LAN

MARKET ST JEAN DE MAURIENNE ST JEAN DE MAURIENNE

MARKET ST JEAN DE MOIRANS ST JEAN DE MOIRANS

MARKET ST JEOIRE PRIEURE ST JEOIRE PRIEURE

MARKET ST JULIEN EN G -PUY ST JULIEN EN G -PUY

CARREFOUR CITY ST LUNAIRE ST LUNAIRE

MARKET ST MALO -PASTEUR ST MALO -PASTEUR

MARKET ST MARTIN D'HERES ST MARTIN D'HERES

MARKET ST MITRE LES REMPART ST MITRE LES REMPART

CARREFOUR CITY ST NOM LA BRETECHE ST NOM LA BRETECHE

MARKET ST PRIVAT DES VIEUX ST PRIVAT DES VIEUX

CARREFOUR EXPRESS ST QUENTIN - KENNEDY ST QUENTIN

HYPERMARCHE CARREFOUR STAINS STAINS

MARKET STE ADRESSE STE ADRESSE

MARKET STE MAXIME - MERMOZ STE MAXIME - MERMOZ

CARREFOUR CITY ST MALO -STE BARBE ST-MALO

CARREFOUR CITY STRASBOURG - MITTELHA STRASBOURG



CARREFOUR CITY	STRASBOURG -SCHLUTHF	STRASBOURG
CARREFOUR EXPRESS	STRASBOURG -ALTEN 95	STRASBOURG
CARREFOUR EXPRESS	STRASBOURG -PARCHEMI	STRASBOURG
MARKET	SURESNES -FERRY	SURESNES
MARKET	SURESNES -VERDUN	SURESNES
MARKET	THIBERVILLE	THIBERVILLE
MARKET	THONES	THONES
MARKET	THONON LES B -FERRY	THONON LES B -FERRY
MARKET	TOULON -LE REVEST	TOULON
MARKET	TOULON -PRUNEAU	TOULON
MARKET	TOULOUSE -JEAN RIEUX	TOULOUSE -JEAN RIEUX
MARKET	TRAPPES	TRAPPES
MARKET	TREMBLAY EN FRANCE	TREMBLAY EN FRANCE
CARREFOUR CONTACT	TRUN	TRUN
MARKET	TULLINS	TULLINS
MARKET	UGINE	UGINE
MARKET	VALBONNE	VALBONNE
MARKET	VALENCIENNES -ARMES	VALENCIENNES -ARMES
MARKET	VALLEIRY	VALLEIRY
MARKET	VENELLES	VENELLES
MARKET	VERRIERES LE BUISSON	VERRIERES LE BUISSON

VERSAILLES -CEINTURE

VERSAILLES

CARREFOUR CITY



CARREFOUR CITY VERSAILLES -SARRAUT VERSAILLES

CARREFOUR EXPRESS VERSAILLES -CHANTIER VERSAILLES

MARKET VERTON VERTON

MARKET VEYNES VEYNES

MARKET VILLENEUVE LOUBET VILLENEUVE LOUBET

CARREFOUR CITY VILLEPREUX -TOURAINE VILLEPREUX

MARKET VILLEURBANNE VILLEURBANNE

MARKET VILLEURBANNE -GD CLE VILLEURBANNE

CARREFOUR EXPRESS VILLIERS S/M -NOISY VILLIERS S/MARNE

MARKET VINCENNES VINCENNES

MARKET VINON S/VERDON VINON S/VERDON